

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, M. TOURE, M. BERTHIER, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme GRIMAUD, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. ASSAS, M. RIGAUT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à M. VALLEE
Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BOILEAU
Mme CHOLET donne pouvoir à M. MALAYEUDE
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. BUTIN
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIT ABSENT :

M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. VALLEE.

N°2023.09.44 – Remise de cartes-cadeaux aux bacheliers Nocéens.

Sur présentation de Madame Elise BRECHU, Conseillère Municipale Chargée de la Jeunesse, de l'Action Sociale et du Conseil des Jeunes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

Considérant que la Ville souhaite soutenir les bacheliers qui obtiennent leur diplôme en se démarquant par leur mention,

Considérant que le budget alloué à cette opération est arrêté à la somme de 14 000 euros et pourra être modifié, par une prochaine délibération du Conseil Municipal, en fonction des résultats de l'appel à candidatures,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers en date du 25 septembre 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 : VOTE une enveloppe de 14 000 euros pour financer l'opération de remise de cartes-cadeaux aux Nocéens titulaires du baccalauréat avec mention ou d'un diplôme de même niveau pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

Christian DEMUYNCK
Maire



Serge VALLEE
Secrétaire

